

Nos Saints Franciscains et le Purgatoire

ES Saints ont l'esprit de l'Eglise ; ils se souviennent des morts, prient et font prier pour la délivrance des âmes du purgatoire. Saint François, dans les trois Règles données à ses enfants, recommande de prier pour les défunts ; il prescrit même les prières et les œuvres à accomplir pour les frères et les sœurs trépassés. Les Tertiaires terminent leurs réunions par le *De Profundis* et des Oraisons pour leurs confrères, leurs parents et leurs bienfaiteurs défunts ; ils ont à réciter un chapelet, et à offrir une communion pour chaque Tertiaire défunt de la Fraternité. Ces oraisons et d'autres attestent que la dévotion aux Ames du Purgatoire a toujours été et restera en honneur dans la famille franciscaine.

Saint François l'avait reçue de ses devanciers ; elle était très développée au Moyen-Age. Un siècle avant la naissance du séraphique Patriarche, saint Odilon, abbé de Cluny, avait demandé au Pape d'établir la fête des trépassés ou *Commémoration des Morts*. L'Eglise accepta l'idée avec empressement, et, avec la délicatesse de son cœur maternel, elle fixa cette fête au lendemain de la Toussaint, unissant ainsi dans un même amour ses enfants couronnés et ceux qui attendent leur récompense dans les souffrances du purgatoire.

Saint François trouva donc cette dévotion aux âmes du Purgatoire approuvée et encouragée par l'Eglise. Lui qui devait être l'homme tout catholique, selon l'expression de Grégoire IX, l'adopta personnellement et l'imposa à ses enfants.

Il avait une compassion très tendre pour les pauvres âmes